

DEPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE GOURBEYRE

REF/D/VDBML/2020-S7-70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE

Le onze décembre 2020, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gourbeyre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, le trois décembre 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EFFECTIF DU CONSEIL MUNICIPAL : 29

PRESENTS : (25)

M. EDMOND Claude, M. NESTOR Willi, Mme CIVIS Marguerite, M. D'ALEXIS Léili, Mme ERDAN-DESCOTEAUX Nicole, M. JOUYET Josy, M. DI RUGGIERO Patrick, Mme MAMBOLE Corinne, Mme BARGAS Marie-Lucie, M. BERNARD Etienne, Mme DURIZOT-EYNAUD Françoise, Mme DI RUGGIERO Nicole, M. VIGNAL Charles, M. BASSETTE Rosan, M. ZOU Jocelyn, M. POMPILIUS Anaïs, Mme MANUEL Francette, Mme EDMOND Sabrina, M. CARLE Johan, M. ADEMAR Luc, Mme CALIFER George, M. ZENON Charles, M. EDOUARD Claude, Mme THOMAS Fabienne, Mme SAMUEL-CESARUS Valérie,

ABSENTS : (02)

Mme RYON Sophie, M. MARSEIL Benchico

REPRESENTÉES : (02)

Mme GUIMBEAU-MILEAU Eriqne a donné pouvoir à M. NESTOR Willy
Mme DACALOR Fabienne a donné pouvoir à M. D'ALEXIS Léili

SECRETARE de SEANCE : Mme EDMOND Sabrina

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DE TIERS LIEUX**

Monsieur le Maire expose :

Le Département sur la base du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2019-2021 qui accompagne l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA a lancé un appel à projets pour l'accompagnement des tiers lieux existants.

Cet accompagnement consiste en une aide à l'investissement d'un montant de 25 000 € maximum dès lors que le tiers-lieu partenaire s'engage à recevoir et accompagner, durant deux ans, de 20 à 30 bénéficiaires du RSA.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets pour la création de tiers-lieux et l'accompagnement des tiers -lieux existants lancé par le département le 15 octobre 2020,

Considérant que le Tiers Lieu de Gourbeyre, à raison de son aménagement en espace de travail partagé, de son équipement en matériel numérique innovant, de son appartenance au réseau Maison France Service répond aux critères pour prendre part au programme départemental de soutien à la création d'activité et d'échange des pratiques et savoirs-faire des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active,

Considérant la nécessité de procéder aux investissements nécessaires à la sécurisation du Tiers-Lieux pour la mise en sûreté de son parc informatique et numérique,

Où l'exposé du rapporteur en ses explications

Après échanges de vue

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à présenter la candidature du Tiers Lieu à l'appel à projet lancé par le Département pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion.

ARTICLE 2 : De solliciter une subvention d'investissement de 25 000 € auprès du Département sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	18 148	Etat	60 000
Services extérieurs	3 650	Conseil Départemental	25 000
Autres services extérieurs	9 470		
Charges de personnel	86 352	Ville de Gourbeyre	32 620
TOTAL	117 620	TOTAL	117 620

Accusé de réception en préfecture
 971-219711090-20201217-D-VD8-20-S7-70-DE
 Date de réception préfecture : 21/12/2020

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise au Préfet de Région au titre du contrôle de légalité et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

ARTICLE 4 : Toute contestation de cette délibération devra être effectuée devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Pour expédition conforme

Le Maire,

Claude EDMOND

Délibération transmise en Préfecture le **18 DEC. 2020**

Affichage le

